

RAPPORT
DEVELOPPEMENT DURABLE 2011

Paris, le 25 novembre 2011

Préambule

Construire la Ville durable est un enjeu majeur du 21^{ème} siècle. Depuis plusieurs années, consciente de l'ampleur de ses responsabilités, la collectivité parisienne met en place des politiques publiques renforcées autour de la solidarité, du développement et de la préservation de l'environnement pour une meilleure qualité de vie des Parisiennes et Parisiens.

Elle a également fait évoluer sa manière de penser le territoire et de penser son action. Vision transversale des enjeux, concertation des habitants, expérimentations (que ce soit en interne au niveau de l'administration ou en direction des usagers) : la collectivité parisienne souhaite avoir une vision intégrée et globale de ses politiques publiques.

Précurseur en la matière, la collectivité parisienne a présenté un rapport social et un rapport environnemental lors de l'adoption du compte administratif 2010 par l'assemblée délibérante en juin 2011. Ces rapports complètent le regard financier et proposent de nouveaux indicateurs d'évaluation des politiques publiques.

Aujourd'hui, la collectivité parisienne publie le rapport développement durable tel que prévu par le décret du 17 juin 2011. Il traite les six thèmes suivants :

- lutte contre le changement climatique,
- protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il a pour objectif d'éclairer les débats sur le budget primitif 2012.

Lutter contre le changement climatique

Face au dérèglement climatique, la Ville de Paris s'est engagée dans des politiques visant à améliorer l'efficacité énergétique des immeubles parisiens, à développer les énergies renouvelables, à offrir des alternatives au déplacement motorisé individuel, etc : de nombreux secteurs sont concernés. L'ensemble de ces actions est regroupé dans le Plan climat adopté en 2007 à l'unanimité par le Conseil de Paris. Les objectifs sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75 % d'ici 2050 par rapport à 2004, les émissions de gaz à effet de serre du territoire de 25 %, les consommations énergétiques du territoire de 25 % et que 25 % des consommations énergétiques du territoire proviennent des énergies renouvelables d'ici 2020. Concernant le patrimoine de l'administration parisienne, les objectifs sont portés à un niveau de réduction encore plus ambitieux de 30%.

A - Un territoire en voie d'adaptation

❖ *Une diminution des consommations énergétiques diversifiée*

Parmi les 100 000 immeubles parisiens, 85% ont été construits avant 1975 sans réglementation thermique. La Ville s'est engagée auprès des bailleurs sociaux pour les aider à rénover 55 000 logements d'ici 2020, soit ¼ du parc social. En 2010, la rénovation de 4 754 logements a permis l'économie de plus de 57 GWh/an et 2 200 tonnes d'équivalent carbone. Les consommations des 100000 immeubles parisiens ont diminué de 5 % en 5 ans grâce à des usages plus réfléchis, à une amélioration de la performance de certains immeubles, à l'efficacité énergétique des électroménagers. La diminution s'explique également par la multiplication de personnes en situation de précarité énergétique.

❖ *La lutte contre la précarité énergétique : une priorité pour la Ville*

Entre 100 000 et 300 000 Parisiens sont en situation de précarité énergétique en 2010 (plus de 10% de leur budget est consacré à l'énergie). Le Fonds solidarité logement volet énergie a reçu 47 % de dotation supplémentaire en 2010. En 2010, 19 000 parisiens ont bénéficié du Fonds de Solidarité pour le Logement volet Energie (FSLE) et 42 000 ont bénéficié des Tarifs de Première Nécessité (TPN). Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat (PLH) prévoit d'identifier les personnes en situation de précarité énergétique, de déterminer quelles en sont les causes et de les aider à en sortir, soit par des conseils sur les usages et comportements, soit par la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

❖ *Des copropriétés impliquées*

Le dispositif Copropriétés Objectifs Climat a été créé en 2008 pour accompagner les copropriétés privées dans la réalisation de diagnostics énergétiques pris en charge à 70 % par la Ville, l'ADEME et la Région. En 3 ans, plus de 15 000 logements ont été analysés. La Ville de Paris mène une Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) dans le 13^{ème} arrondissement. 24 000 logements répartis dans 330 copropriétés sont concernés. Par ailleurs, la thermographie des bâtiments disponible sur www.paris.fr informe chaque Parisien des fuites de chaleur de son immeuble.

❖ *Le potentiel des énergies renouvelables et de récupération à Paris*

En 2009 817 GWh ont été produits grâce aux énergies renouvelables et de récupération à Paris, soit 13% de la consommation totale du territoire. Le puits de géothermie de Paris nord-est (19e) va augmenter la production en énergies renouvelables de 52GWh/an. Paris dispose du 3ème réseau de chaleur au monde délégué à la Compagnie parisienne de chauffage urbain. La chaleur y est actuellement produite pour 35 % à base d'énergies renouvelables et de récupération par la valorisation des ordures ménagères. A ce jour, 17 023 m² de panneaux solaires ont été installés à Paris.

❖ *Un aménagement du territoire conforme au Plan Climat*

En 2010, les objectifs du Plan Climat ont été déclinés dans les opérations d'aménagement grâce au référentiel «Un aménagement durable pour Paris» qui s'impose aux aménageurs, architectes, promoteurs ou constructeurs. Voici quelques opérations livrées en 2010 :

- 11ème : 47 logements sociaux - 3 993 m² de SHON - Livré le 01/04/2010 - Coût de l'opération : 13 483 000 € HT - Objectif de consommation : 80 kWh/m²/an - Obtention du label Patrimoine Habitat & Environnement.

- 13ème : Paris rive gauche : plus de 200 logements construits (objectif de consommation : 50 kWh/m²/an)

ou réhabilités (objectif de consommation : 80 kWh/m²/an) - plus de 12 000 m² de SHON au total - Livraison entre septembre et décembre 2010.

- 18ème : Zac Pajol : un collège – 6 623 m² de SHON - Objectif de consommation : 100 kWh/m²/an – Livré le 31/03/2010

- 19ème : Chaumont Lepage : 34 logements - 1 577 m² de SHON - livré le 07/12/2010 - Objectif de consommation : 80 kWh/m²/an

- 20ème : Fréquel Fontarabie : 17 logements sociaux – 1 536 m² de SHON – livré le 01/09/2010 - Objectif de consommation : 50 kWh/m²/an



Quel sera le Climat de demain ? Paris se sera-t-elle adaptée ? Quel sera le visage de Paris en 2100 face au changement climatique ?
Pour s'interroger, la Ville de Paris a chargé le collectif « Et Alors ? » de plonger Paris dans un climat fiction de +2°C.

B - Une administration mobilisée

La Ville de Paris a réduit la consommation d'énergie de ses bâtiments de 9% entre 2004 et 2010 grâce à la modernisation des chaufferies, à l'amélioration de l'isolation thermique du bâti et à la modification des usages. L'éclairage public représente 16% des consommations de la Ville. L'évolution des lampes et des horaires d'illumination a permis de diminuer la consommation d'éclairage public de 1,9% en 2010 par rapport à 2009. En 2010, 15 % de la consommation énergétique de l'administration parisienne ont été produits grâce aux énergies renouvelables et de récupération. Un marché de performance de l'éclairage public a été attribué au Conseil de Paris de février 2011. Il prévoit un objectif de réduction des consommations énergétiques de 30% d'ici 2020 par rapport à 2004. Les prestations ont débuté le 1^{er} juillet 2011. Il s'agit de changer

les sources énergivores (ballons fluorescents, lampes sodium blanc, incandescence) par des lampes de meilleure efficacité lumineuse, de remplacer les luminaires obsolètes, avec à terme la substitution des luminaires actuels par des luminaires à diodes (LED), de remplacer des ballasts selfiques par des ballasts électroniques, de mettre en œuvre de dispositifs de variation de puissance des sources afin de n'éclairer que ce qu'il faut et d'adapter le niveau de service (évolution des horaires des parcs et jardins).

❖ ***Rénovation des écoles***

600 écoles parisiennes qui vont faire l'objet d'ici 2017 d'un programme de rénovation ambitieux avec comme objectif une réduction de 30 % des consommations énergétiques à l'horizon 2020. Un premier lot de 100 écoles doit être traité d'ici 2013 dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPPE) qui impose au groupement en charge de mener les travaux une obligation de résultat en termes de performances énergétiques.

❖ ***Une Ville mieux adaptée au changement climatique***

La végétalisation permet de réduire l'impact des vagues de chaleur qui provoquent l'effet d' « îlot de chaleur urbain ». A ce jour, 43 600 m² de toitures végétalisées accessibles ont été réalisés sur 111 équipements de la Ville.

❖ ***Une structure dédiée à la mobilisation du territoire contre le changement climatique***

L'Agence parisienne du climat a été créée fin 2010 à l'initiative de la Ville de Paris et avec le soutien de partenaires privés et publics. Elle a pour vocation de mobiliser l'ensemble du territoire et des citoyens dans la lutte contre le changement climatique. C'est un guichet unique d'information gratuite et indépendante sur l'efficacité énergétique pour les Parisiens.

❖ ***Une Ville engagée***

Après avoir rejoint en 2008 le C40 (les 40 plus grandes villes du monde luttant contre le changement climatique) et avoir signé en 2010 la Convention des Maires, la Ville de Paris a signé la campagne 10:10 lancée par Goodplanet ainsi que le Pacte de Mexico, la Déclaration mondiale des 146 maires des grandes villes mondiales pour faire pression sur les États à la veille de la Conférence internationale sur le climat à Cancun.

Protéger l'atmosphère

Des études montrent l'impact de la pollution de l'air sur la santé et confirment l'accroissement du risque de décès prématurés dus à une exposition chronique. L'action francilienne, à travers des documents comme le Plan régional pour la qualité de l'air ou le Plan de protection de l'atmosphère, se nourrit des échanges entre tous les partenaires institutionnels, économiques et associatifs pour élaborer des mesures adaptées.

Le bilan 2010 de la qualité de l'air en Île-de-France d'Airparif précise que la qualité de l'air reste insatisfaisante à Paris. 5 polluants dépassent les normes à proximité du trafic routier : le NO₂, les particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) et à 2,5 µm (PM2,5), l'ozone et le benzène. 90 % des Parisiens sont concernés par des dépassements des seuils de NO₂ et 40% par les dépassements des seuils de particules.

Tableau sur la pollution en Île-de-France

Polluants problématiques en Île-de-France	TENDANCE 2000-2010		NORMES À RESPECTER valeur limite		NORMES NON CONTRAIGNANTES			
	Loin du trafic	Le long du trafic	Loin du trafic	Le long du trafic	OBJECTIF DE QUALITÉ		VALEUR CIBLE	
					Loin du trafic	Le long du trafic	Loin du trafic	Le long du trafic
Dioxyde d'azote	↘	→	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE	-	-
Particules PM10	→	→	RESPECTÉE	DÉPASSÉE	RESPECTÉE	DÉPASSÉE		
Particules fines PM2,5	→	→	RESPECTÉE	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE	RESPECTÉE	DÉPASSÉE
Ozone	↗	-	-	-	DÉPASSÉE	-	RESPECTÉE	-
Benzène	↘	↘	RESPECTÉE	RESPECTÉE	RESPECTÉE	DÉPASSÉE	-	-

Source : bilan Airparif 2010

Suivi des dépassements de la moyenne journalière de 50 µg/m³ (réglementaire depuis 2005) à ne pas dépasser + de 35 jours/an de 3 stations de mesures

Nombre de jours de dépassement / station											
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Av. des Champs-Élysées					57	43	80	75	94	82	
Bd périphérique Auteuil	97	81	107	81	91	93	149	125	132	156	
Paris 18 ^e	8	9	18	3	1	5	33	13	28	19	

La station du 18^e se trouve à l'écart du trafic, contrairement aux deux autres. Ainsi, on observe que l'impact de la circulation est localisé sur les voies de circulation.

Par ailleurs, le tableau met en évidence une pollution plus importante sur le boulevard périphérique que dans les rues de Paris. Ce phénomène est dû à la densité du trafic et au confinement de la pollution, plus importants au niveau du boulevard périphérique.

A - Un territoire en mutation

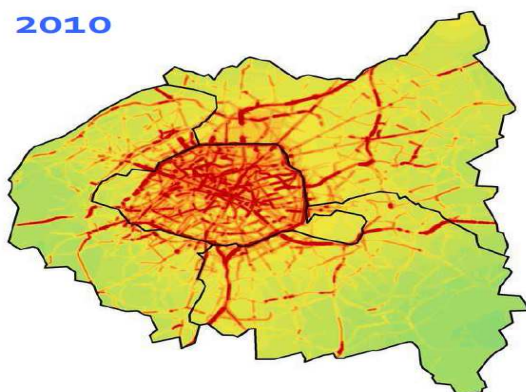
La circulation a baissé de plus de 23 % depuis 2001 à Paris grâce au développement d'offres de transport alternatives et à la réduction de l'espace réservé à la voiture au profit d'autres modes de déplacement. Ainsi, les émissions des deux polluants les plus toxiques (CO₂ et benzène) ont diminué de 30% depuis 2001. La pollution de proximité liée au benzène a même baissé de 89% depuis 1994.

Ces résultats sont le fruit de nombreuses actions concertées pour le développement d'offres de transport alternatives :

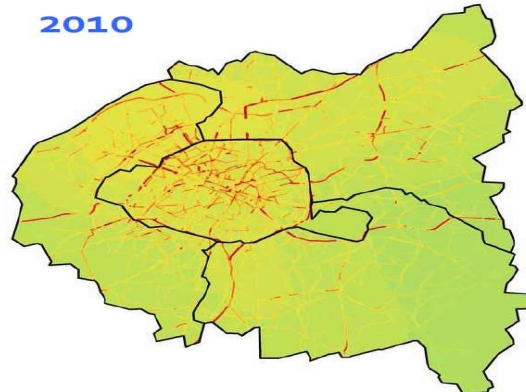
- **Le maillage de transports collectifs est plus dense** : les débats sur le Grand Paris, sur le prolongement de la ligne 14 ainsi que du RER E ont conduit à un accord pour créer un réseau de métro Grand Paris Express. La fréquentation du T3 a augmenté de 8 % suite au prolongement du T2. Le nombre de voyages dans les transports en commun à Paris a augmenté de 11 % entre 2004 et 2010.
- **Les mobilités électriques se développent** : une voiture essence qui roule 1 000 kilomètres émet 220 kg de CO₂ alors qu'une voiture hybride en produit 2 fois moins. La Ville encourage donc l'utilisation de véhicules électriques. 1 000 stations Autolib' sont en cours d'implantation en cœur d'agglomération pour 3 000 véhicules. 250 stations sont pourvues de bornes de recharge électriques, ce qui encouragera l'achat de scooters électriques subventionnés par la Ville à hauteur de 400 €. En 2010, 2 160 subventions ont été accordées pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.
- **Trois fois plus d'aménagements cyclables et deux fois plus de déplacements à vélo en 10 ans** : en 2010, la Ville a réalisé 200 km d'aménagements cyclables. Le schéma d'orientation vélo voté en 2010 en prévoit 700 km fin 2013 ainsi qu'une meilleure signalétique, des vélos-stations aux abords des gares, le balisage d'itinéraires et un calculateur de trajet sur le site de la Ville. 1/3 des déplacements à vélo se font en Vélib'. Pour répondre à la croissance de la demande et à la nécessité de dégager les trottoirs, la Ville a créé 3 677 places pour les vélos et 4 573 places pour les deux-roues motorisées en 2010. Par ailleurs, 7 000 aires de livraison ont été ouvertes au stationnement nocturne en décembre 2010.
- **Les trottoirs sont plus larges et la Ville est plus accessible** : la surface des trottoirs parisiens a augmenté de 6% entre 2008 et 2010, soit 600 000 m² supplémentaires. Aujourd'hui, 3,6 millions de déplacements par jour se font à pied à Paris. Le Plan de mise en accessibilité de la voirie, élaboré en 2010 en concertation avec les personnes en situation de handicap et avec les associations, définit les dispositions à prendre pour faciliter la vie de ces usagers avec une approche qualitative de l'espace public et des immeubles au bénéfice du confort et de la sécurité de tous les piétons.

❖ Des études ciblées

Airparif dispose de 19 stations de mesure à Paris, une nouvelle station de mesures a été installée en 2010 sur la place de l'Opéra (9e). 50 000 véhicules y transitent chaque jour. Cette station de proximité mesure 24h/24 les oxydes d'azote (NO_x) et les particules.



concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote (NO₂) en Ile-de-France, fond et proximité au trafic routier, de Paris et la petite couronne parisienne



concentration moyenne annuelle de particules (PM₁₀) en Ile-de-France, fond et proximité au trafic routier, de Paris et la petite couronne parisienne

Caractériser les particules

La Ville participe et finance une étude confiée à Airparif de caractérisation des particules visant à estimer la contribution des différentes sources de particules aux niveaux mesurés en Île-de-France et leur échelle géographique. Cette étude a pour objectif de fournir aux différentes autorités compétentes une meilleure connaissance au niveau local des sources sur lesquelles on peut agir pour diminuer les niveaux de particules.

❖ *Expérimentation d'une zone d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA)*

À Paris, si des progrès ont pu être constatés sur certains polluants (benzène et monoxyde de carbone), les normes réglementaires de pollution sont régulièrement dépassées, notamment pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (PM10). Répondant à un appel à projet de l'ADEME, la Ville de Paris, en concertation avec la Région et Paris Métropole, a engagé une étude de faisabilité pour l'expérimentation d'une ZAPA afin de définir le périmètre optimal, les véhicules concernés et les moyens de contrôles qui permettraient de limiter la circulation des véhicules les plus polluants. Cette étude devra démontrer l'impact de telles mesures sur la qualité de l'air mais aussi sur les contraintes économiques, sociales et de gouvernance. L'expérimentation aura notamment pour objectifs d'inciter les entreprises et les particuliers à limiter leurs déplacements automobiles, à se doter de véhicules plus propres et à utiliser d'autres modes de transports (transports en commun, vélos, voies ferrées et fluviales, etc.) ou de nouvelles formes de mobilité (covoiturage, autopartage, navette fluviale, taxis...). Les mesures projetées s'intégreront dans une approche environnementale complète et prendront en considération les effets sur les gaz à effet de serre et les nuisances sonores. L'étude de faisabilité sera rendue en 2012.

B - Une administration mobilisée

Les émissions de l'administration parisienne spécifiques aux transports ont baissé de 20 % depuis 2004 en application des engagements inscrits dans le Plan Climat grâce à la diminution du parc automobile, à une meilleure gestion des véhicules et aux achats de véhicules de petite taille ou hybrides.

❖ *Une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur dans 30 écoles maternelles et primaires*

Les premières mesures montrent des niveaux faibles pour les allergènes, des niveaux de NO₂ inférieurs à ceux de l'extérieur et des teneurs en composés organiques volatils inférieures aux valeurs de référence sauf pour 3 établissements qui sont à surveiller. Les améliorations doivent cependant encore porter sur l'achat de matériaux, d'équipements, de mobilier sans formaldéhyde, de produits d'entretien écologiques ainsi que sur la ventilation et la bonne aération des salles de classes.

<p>Le Plan de déplacement de l'administration parisienne décline les objectifs du Plan de protection de l'atmosphère et du Plan climat. Il poursuit 2 objectifs : réduire la production de Gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air. Ce plan de 12 actions s'articule autour de 3 axes : faciliter les trajets domicile-travail des agents en réduisant la part de déplacements automobiles, favoriser l'usage de solutions les moins émettrices de gaz à effet de serre pour les déplacements professionnels et optimiser les livraisons. Après une phase de diagnostic et de concertation, il a été approuvé par le Conseil de Paris de mars 2011.</p>

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

La nature en ville participe à l'amélioration de la qualité de la vie des habitants, de l'air, de l'eau, et joue un rôle dans la régulation des conséquences des aléas climatiques. La capitale abrite 1 082 espèces de plantes sauvages (dont 9 espèces protégées), 1 030 espèces de champignons et 2000 espèces animales. Favoriser la biodiversité, c'est préserver et valoriser les milieux naturels et les habitats de la faune et de la flore, en limitant leur fragmentation. C'est aussi renforcer les trames écologiques en préservant les continuités existantes et en créant entre elles des espaces relais (espaces verts, mares, végétalisation du bâti, friches urbaines...).

2010 a vu le lancement du projet de Plan biodiversité, avec l'élaboration d'un Livre Blanc publié en fin d'année. Des **ateliers professionnels** et des **ateliers citoyens** sur 4 sites pilotes ont fait émerger 95 propositions, toutes retranscrites dans le Livre Blanc. Ces réflexions ont servi de base à l'élaboration du Plan biodiversité, véritable programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris qui a été adopté au Conseil de Paris de novembre 2011. L'une de ses mesures phares et l'engagement de créer 7 hectares nouveaux de toitures végétalisées sur l'ensemble du territoire parisien dont au moins 15 nouveaux jardins en terrasse.

A - Un territoire soucieux de protéger ses ressources et sa biodiversité

❖ *Des ressources en eau à préserver*

550 millions de litres d'eau sont consommés chaque jour à Paris : 120 litres d'eau potable/jour/personne pour environ 3,5 millions d'utilisateurs, auxquels il faut ajouter l'eau non potable utilisée pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des rues et des égouts. L'eau potable consommée à Paris est produite pour moitié à partir d'eaux souterraines captées au sud et à l'ouest du bassin parisien et pour l'autre moitié à partir d'eau de surface prélevée dans la Seine et la Marne.

Des Parisiens mobilisés : La consommation des Parisiens a diminué de 30 % en 20 ans du fait de la désindustrialisation, de l'amélioration des équipements domestiques et de l'évolution des comportements. Le site www.eaudeparis.fr incite les usagers au bon usage de l'eau en leur recommandant des écogestes. La régie Eau de Paris propose aux enseignants parisiens des « classes d'eau » d'éducation à l'eau et à l'environnement.

Un réseau très surveillé : Eau de Paris est en charge de l'ensemble des missions du service public de l'eau depuis le 1er janvier 2010. La recherche des fuites sur le réseau de distribution et le remplacement des canalisations usées ont d'ores et déjà permis de limiter les fuites à 5 % du volume d'eau produit. Le télé-relevé des compteurs permet de détecter rapidement toute anomalie.

Inverser la tendance de la dégradation des eaux souterraines : Les mesures du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux fixent pour objectif l'amélioration des eaux souterraines et de surface. Les activités polluantes sont limitées ou interdites à l'intérieur des périmètres de protection mis en place autour des captages. Eau de Paris développe aussi des partenariats avec des acteurs locaux spécialisés dans le conseil auprès des agriculteurs afin d'accompagner les exploitations vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Améliorer la qualité de l'eau de la Seine : Les travaux de modernisation menés sur le réseau d'assainissement parisien ont permis de supprimer les rejets permanents d'eaux usées et de réduire fortement les déversements du réseau en Seine en période de pluie. 30 espèces piscicoles sont aujourd'hui recensées contre trois avant le démarrage de ces programmes.

❖ *Un Plan pour la préservation et le renforcement de la biodiversité à Paris*

Désormais, dans le cadre de la labellisation des espaces verts publics, les jardiniers contribuent aux inventaires sur le terrain de la flore et de la faune.

En 2010, la Ville de Paris a lancé une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de restauration biologique et fonctionnelle des canaux parisiens (Ourcq, Saint-Martin, Saint-Denis) en partenariat

avec la Région et l'Agence de l'eau Seine Normandie. Elle s'inscrit dans la démarche des trames bleues et vertes qui implique pour chaque région la création d'un Schéma régional de cohérence écologique d'ici 2012.

Des citoyens qui agissent : Dans le cadre de divers programmes de sciences participatives, les habitants et les associations ont été sollicités pour observer, recenser ou photographier les espèces présentes à Paris. Ces données ont enrichi les pages biodiversité du site paris.fr.

Grâce au programme des jardins partagés, les Parisiens peuvent développer des jardins collectifs et participatifs, créateurs de lien social. Sur les 58 jardins en place, 5 jardins partagés ont vu le jour en 2010. L'opération «Nature +» propose une approche sociale et urbaine qui entend faire de la nature un levier de l'investissement des habitants dans la transformation de leur quartier, par exemple, la végétalisation d'un square. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet territorial « politique de la ville de l'est 20° ».

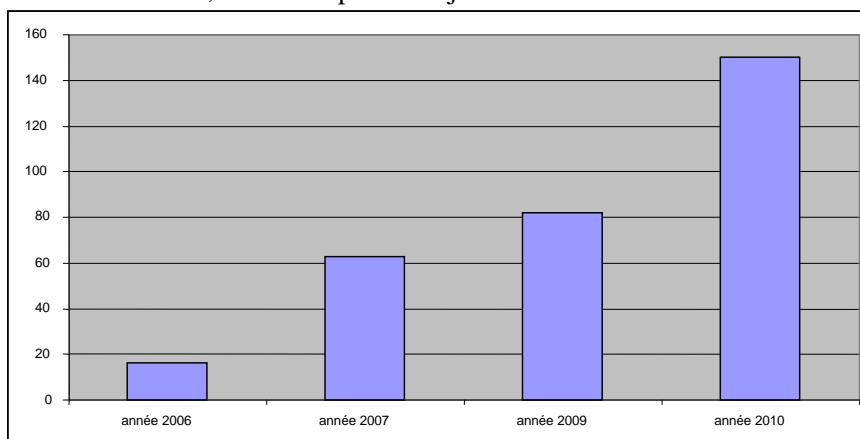
Le dispositif des Acteurs du Paris durable organise des échanges de bonnes pratiques grâce à un site internet www.acteursduparisdurable.fr, des réunions et des visites de sites. Il présente de nombreuses actions à la portée de tous en faveur de la biodiversité et de nombreuses autres actions environnementales.

B - Une administration qui respecte ses espaces verts tout en économisant l'usage de l'eau

23% de la surface de Paris est couverte d'espaces verts, soit 11,33 m²/habitant. La Ville de Paris a programmé l'ouverture au public de 30 hectares d'espaces verts d'ici 2014 qui s'ajouteront aux 32 déjà ouverts entre 2001 et 2008. Par ailleurs, la Ville de Paris a développé des méthodes d'entretien plus respectueuses de l'environnement.

❖ Une gestion raisonnée des espaces verts

Les achats de produits phytosanitaires de la collectivité ont diminué de 95 % en 10 ans. La labellisation des jardins et des deux bois pour leur gestion écologique est un outil de déploiement de ces nouvelles méthodes. Les végétaux sont renouvelés en favorisant les essences résistantes au climat local. Les soins apportés aux végétaux sont également raisonnés. La gestion des déchets verts favorise la réutilisation in situ. Fin 2010, Paris comptait 148 jardins labellisés dont 68 en 2010.



Cumul du nombre d'espaces verts labellisés
Source : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement – Ville de Paris

... tout en réalisant des économies d'eau considérables

La consommation d'eau non potable—des services municipaux pour le nettoyage de la voie publique, le curage des égouts ou l'arrosage des espaces verts a diminué de 60 % depuis 1995 (recours aux dispositifs économiseurs, mise en place d'une Méthode d'irrigation raisonnée (MIR) tenant compte des besoins des végétaux et de la pluviométrie dans les jardins, etc).

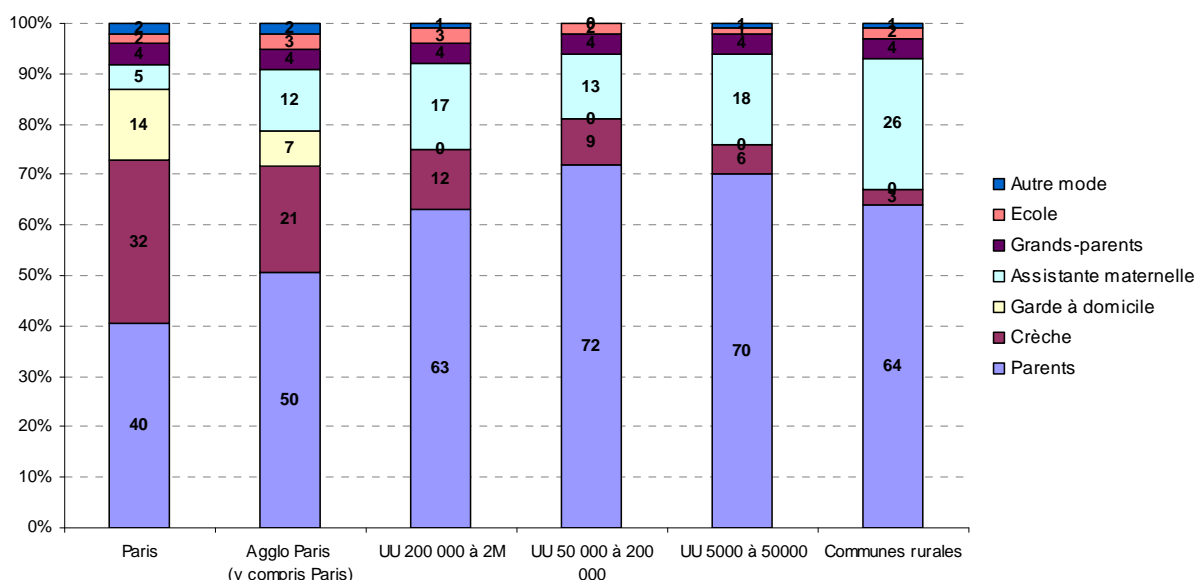
L'épanouissement de tous les êtres humains

A - Le territoire

L'Observatoire des familles, mis en place dès 2004, recense 259 600 familles (données 2008), soit 15 000 familles de plus qu'en 1999. La situation socio-économique des familles parisiennes est globalement meilleure à Paris que dans le reste de la France (le revenu déclaré moyen des foyers fiscaux avec enfants est de 62 800 euros à Paris en 2006, contre 44 300 euros en Ile-de-France et 34 600 euros en France), mais les disparités entre les familles sont marquées : les 25% des familles parisiennes les plus aisées déclarent plus de 65000 €/an et les 25% les plus modestes moins de 14 700 €/an, ces dernières sont majoritairement localisées dans le nord est de la capitale.

Le taux d'activité des mères parisiennes (82,4%) également est plus élevé que le taux français (81,5%). La conciliation entre la vie familiale et le travail constitue donc un enjeu majeur.

Le réseau de 70 consultations de protection maternelle et infantile et de 421 crèches et haltes garderies municipales maille tout le territoire parisien. Un enfant de moins de trois ans sur deux est accueilli en structure collective à Paris, ce qui est un taux significativement supérieur à la moyenne nationale.



Source : DREES, 2007 ; Ville de Paris, Direction des familles et de la petite enfance, 2009
Crèches : crèches familiales et parentales, hors haltes-garderies

Lorsque les difficultés des familles sont trop lourdes et peuvent avoir des conséquences néfastes pour les enfants, l'aide sociale à l'enfance ou la prévention spécialisée intervient. Plus de 26 000 enfants et leurs familles sont suivis à ce titre. Parmi ceux-ci, 5500 enfants et adolescents placés sont accueillis en établissements ou en famille d'accueil. En une seule année, le département de Paris a accueilli près de 500 enfants supplémentaires.

❖ *La culture, facteur de développement humain*

La Ville de Paris participe à l'épanouissement des enfants en mettant à disposition des écoles des enseignants spécialisés pour le sport, la musique et les arts plastiques. Un service de santé scolaire et un service social scolaire permettent également de développer des politiques de prévention sanitaire et sociale au plus près des familles. La fréquentation des centres de loisirs témoigne à la fois de la qualité des prestations et du souhait des familles parisiennes de développer la sociabilité et les loisirs éducatifs de leurs enfants : 26 720 enfants les fréquentaient le mercredi en moyenne en 2009 (21 221 en 2002).

Les enfants parisiens sont d'ailleurs de grands utilisateurs des services culturels municipaux, ils représentent 19% des 277 250 usagers des 60 bibliothèques municipales parisiennes et la grande majorité des inscrits dans les conservatoires. 347 projets artistiques ou culturels dans les écoles ont été financés par la Ville en 2010.

La proximité géographique entre lieux de création, lieux de pratiques culturelles et lieux de diffusion permet de développer de nombreuses actions favorisant l'accès à la culture de tous : les ateliers beaux arts, l'art pour grandir, la maison des pratiques artistiques amateurs... Le 104, la Gaîté Lyrique ou la Maison des Métallos ont également été structurées à partir de l'échange entre créateurs, amateurs et public. Les musées municipaux parisiens, qui ont accueilli plus de 3 millions de visiteurs en 2010 proposent des expositions permanentes gratuites et participent au rayonnement culturel de Paris.

❖ *Aider les Parisiens à se loger*

La forte fréquentation des espaces et équipements publics peut être liée au niveau d'étude des Parisiens, à la fréquentation de ces espaces par les touristes ou les habitants des communes proches, mais elle est également liée à l'exiguïté et à la densité de l'habitat. Le coût de logement est élevé à Paris, le taux d'effort des ménages pour le logement, une fois déduites les aides au logement est en moyenne de 21,3% à Paris (23,3% dans le secteur privé, 14% pour les locataires du secteur HLM), il n'est que de 18,3% en France (source enquête logement INSEE 2006).

Le logement constitue un axe privilégié d'intervention pour l'épanouissement de chacun et le développement des capacités de bien être des Parisiens. L'accès et le maintien dans le logement exigent à Paris des efforts financiers importants de la part des ménages. Près de 6 000 logements ont été financés par la Ville, 455 millions d'euros de subvention ont été accordées pour le logement social en 2010. La part de la construction neuve est désormais supérieure à 60% de la production totale. La majorité de la production porte sur des logements à destination des familles ; les logements à destination des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des travailleurs migrants, des personnes en difficultés sociales ou des étudiants et jeunes travailleurs font l'objet de programmations spécifiques. 1700 places en centre d'hébergement ou en maisons relais ont été financées depuis 2008 en investissement pour les personnes sans abri. En 2012, 538 places d'hébergement ou logement à destination des personnes en difficultés sociales seront livrées. Un comité de vigilance constitué de personnalités qualifiées extérieures à la Ville veille à la mise en œuvre effective de ce programme.

❖ *Des alternatives à l'hôtel*

Outre ce programme, la Ville a mis en place un bouclier logement. Les aides financières sont le premier levier du soutien, le centre d'action sociale de la Ville solvabilisant le loyer et les charges de plus de 35 000 ménages parisiens par des aides financières, le plan départemental d'insertion versant un complément logement aux allocations RSA pour 5600 Parisiens, le Fonds de Solidarité Logement soutenant 8700 familles pour l'accès et le maintien dans le logement.

Mais la Collectivité parisienne agit également en logeant des familles sans abri dans le parc privé (810 logements captés par Louez solidaire fin 2012) ou en hôtel (1050 familles) ou des personnes âgées dans ses résidences (5247 personnes) ou ses EHPAD (2036 personnes).

Paris est résolument engagé dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Outre les prestations proposées aux familles qui permettent aux pères et aux mères d'être accompagnés dans l'exercice de la parentalité, la Ville promeut l'insertion professionnelle des femmes et leur accès à l'emploi. Des parcours d'insertion spécifiques ont été mis en place et la mise en œuvre du RSA permet au département de Paris de proposer aux mères de jeunes enfants (4429 femmes bénéficiaires de l'allocation RSA majoré en juin 2011) une orientation vers l'insertion professionnelle et un accès aux modes d'accueil du jeune enfant. En outre, le département finance 20 centres de planification et d'éducation familiale répartis sur tout le territoire parisien). En cas de violences intrafamiliales, des centres d'hébergement soutenus par la Ville peuvent accueillir les femmes et contribuer à leur protection. Chaque contrat de sécurité élaboré avec les maires d'arrondissement doit prendre en compte la prévention des violences faites aux femmes. Enfin, sont mises en œuvre dans les écoles, collèges et lycées des actions éducatives relatives au respect des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

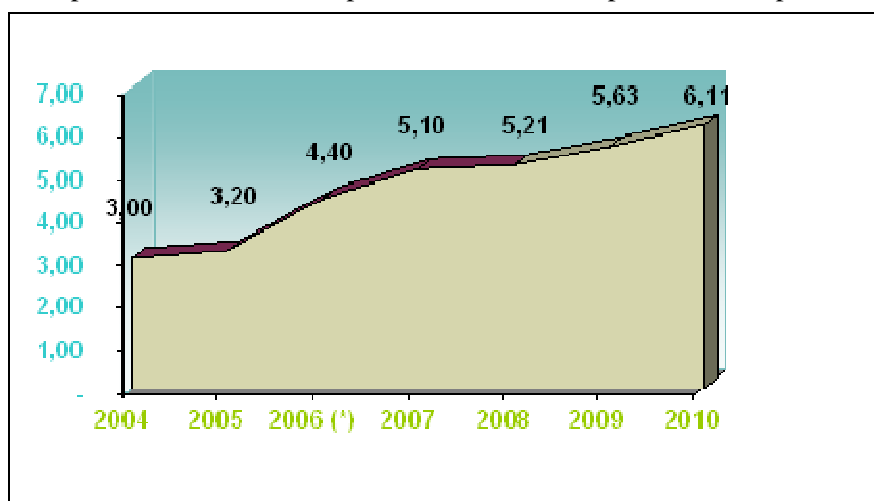
B - L'administration

❖ *Une politique active pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*

Depuis 2005, la Collectivité parisienne mène une politique active pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le cadre d'un plan global d'actions articulé autour de cinq orientations prioritaires : le développement de la mixité des métiers, la promotion d'une culture d'égalité dans les pratiques de management, un accompagnement renforcé du déroulement de carrière et des parcours professionnels, une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les différents niveaux d'encadrement et une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée dans l'organisation du travail.

❖ *Une politique en faveur des personnels handicapés*

La Ville de Paris a pour la première fois en 2010 dépassé l'objectif fixé par la réglementation d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés, avec un taux qui s'élève à 6,11 % au 31 décembre 2010. Depuis 2006, le taux d'emploi de la Collectivité parisienne est passé de 4,4 à 6,11 %.



Taux d'agents ayant le statut de personnes handicapées, dans la collectivité parisienne

A titre de comparaison, ce taux s'établissait au 1^{er} janvier 2009 à 3,99 % toutes fonctions publiques confondues et 4,86 % en moyenne pour la fonction publique territoriale. Cet engagement se concrétise en 2011 par des contacts avec les universités et les grandes écoles afin de mieux informer les étudiants, les personnels de catégorie A et B ne représentant de 10,5% des agents handicapés. L'effort de la Ville de Paris se traduit également par une progression des dépenses réalisées au profit des personnes handicapées (18,5 M€ en 2010). 59 % de ces crédits ont été consacrés aux accompagnants école et 27 % aux travaux d'accessibilité aux sites et espaces de travail. Enfin, la politique volontariste d'achats au milieu protégé a été poursuivie (ils s'élevaient à 1,9 M€ en 2010).

❖ *Une volonté d'améliorer les conditions de travail*

Une politique structurée de prévention des risques professionnels se met en place à l'échelle de la collectivité, ainsi que sa planification pluriannuelle. Plusieurs comités techniques pluridisciplinaires ont contribué à la production d'un bilan de l'ensemble des actions réalisées et à l'élaboration de propositions sur tous les thèmes afférents à la santé et à la sécurité au travail. Ces éléments ont été soumis au Comité d'hygiène et de sécurité central de décembre 2010 et constituent un socle pour la négociation d'un accord cadre santé et sécurité au travail engagé avec les partenaires sociaux depuis le début de l'année 2011.

Les thématiques ciblées portent sur le règlement des conflits individuels, la prévention du harcèlement et des discriminations, l'information et la prise en charge médicosociale des agents, la protection des fonctionnaires, les risques psychosociaux et les addictions en milieu de travail. Un travail est mené pour élaborer des indicateurs santé sécurité au travail, monter un réseau de prévention des risques professionnels, des formations Santé et Sécurité au Travail (SST) et rédiger une charte sur l'alcool au travail. Ces réflexions doivent permettre d'allouer de la manière la plus pertinente les dépenses en matière d'hygiène et sécurité.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

A - Le territoire : vers un bouclier social

La démarche de programmation et d'évaluation des politiques publiques a conduit la Ville de Paris à développer des observatoires thématiques, notamment autour des mutations sociales et sociétales de la Ville : familles, logement et habitat, handicap, quartiers parisiens et politique de la Ville, insertion et lutte contre l'exclusion... Ces observatoires permettent de partager avec nombre de partenaires institutionnels et associatifs des données parisiennes, mais également de les affiner au niveau de l'arrondissement, du quartier et de l'IRIS (zone de 2000 habitants).

Ces observatoires constituent une boussole et un recueil précieux de données sur le mode de développement du territoire Parisien et le caractère soutenable de ces évolutions. A la suite des réflexions sur la mesure des performances économiques et du progrès social conduites par le Professeur Joseph E. Stiglitz, une donnée synthétique permettant d'avoir une vue d'ensemble des évolutions sociales parisiennes a été produite par l'APUR, sous la forme d'un indice de développement.

Les premiers résultats de l'Observatoire de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion esquissent un portrait social contrasté de Paris. Son indice de développement humain (synthétisant les revenus, l'espérance de vie et le pourcentage de personnes diplômées) est le plus élevé de l'Ile de France, en forte progression entre 1999 et 2006. Pour autant, certains arrondissements, le 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, et 20^{ème} arrondissements, connaissent un accroissement seulement modéré de l'indice de développement humain, qui témoigne notamment de la fragilité des revenus de leurs habitants.

❖ *Accès aux droits*

La mesure du taux de pauvreté parisien confirme la nécessité de déployer un bouclier social sur le territoire parisien en ciblant notamment les personnes isolées, surtout les femmes dont les revenus du travail sont plus faibles, les familles nombreuses et les familles monoparentales.

Taux de pauvreté en 2008	Paris	Nombre de personnes ou ménages concernés	IDF	France métropolitaine
Taux global	13,9	307 370	12,1	13,0
Familles monoparentales	23,3	17 143	22,7	29,5
Ménages de > 4 pers	19,2	25 394	15,7	14,9
Personnes seules	14,2	83 797	12,2	18,1
Senior (> 65 ans)	8,2	25 624	6,8	9,8

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Le développement du bouclier social Parisien passe d'abord par un accès de tous aux droits sociaux judiciaires et citoyens. Le développement des points d'accès aux droits et de permanences d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire et des points d'information et de médiation multiservice dans les quartiers défavorisés contribue à permettre l'accès aux droits. La vitalité associative et la vie citoyenne sont favorisées par le soutien logistique aux associations, 5000 associations sont inscrites dans les maisons des associations parisiennes. Par ailleurs, les démarches pour devenir électeur ont été facilitées et peuvent désormais se faire par internet, support également du droit de pétition mis en place en 2010 : 21 pétitions ont été mises en ligne sur le site www.petition.paris.fr. Enfin, le conseil des Parisiens non communautaires permet aux étrangers qui ne possèdent pas le droit de vote d'être entendus sur les problématiques parisiennes.

❖ *Favoriser l'insertion sociale et professionnelle*

L'accès à l'emploi de tous et toutes les adultes en âges de travailler, levier de l'inclusion sociale, est également soutenu avec force par la collectivité parisienne. En effet, si Paris a été moins impacté par la

crise économique que l'ensemble du territoire Français, avec un taux de chômage à 8,2% à Paris, et 9,1% en France métropolitaine au premier trimestre 2011, de profondes inégalités subsistent. La collectivité parisienne est résolument engagée dans la bataille contre le chômage, bien au-delà de ses compétences, et engage des moyens considérables pour permettre l'accès à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens : en 2010, pas moins de 37 millions d'euros ont été consacrés à l'insertion professionnelle, permettant le financement de plus de 70.000 prestations : bilans individuels, formations, mise en relation avec les employeurs, contrats aidés, soutien à la création d'activité... 76.000 personnes ont par ailleurs fréquenté les forums emplois de la Ville (Paris pour l'emploi, forum pour l'emploi des seniors forum contre les discriminations...).

La palette des outils mobilisés a fait la preuve de son efficacité, ayant facilité le retour à l'emploi de près de 25.000 Parisiens en 2010. La collectivité participe au retour à l'emploi de 25 % des chômeurs parisiens et a obtenu en 2010 le retour à l'emploi de 28% des allocataires du RSA suivis dans le cadre du programme départemental d'insertion. Le plan départemental d'insertion mobilisera 61 millions d'euros en 2012. Le développement de dispositifs destinés à des personnes désocialisées (marché des biffins, dispositif premières heures) participe également de cette volonté d'inclusion sociale.

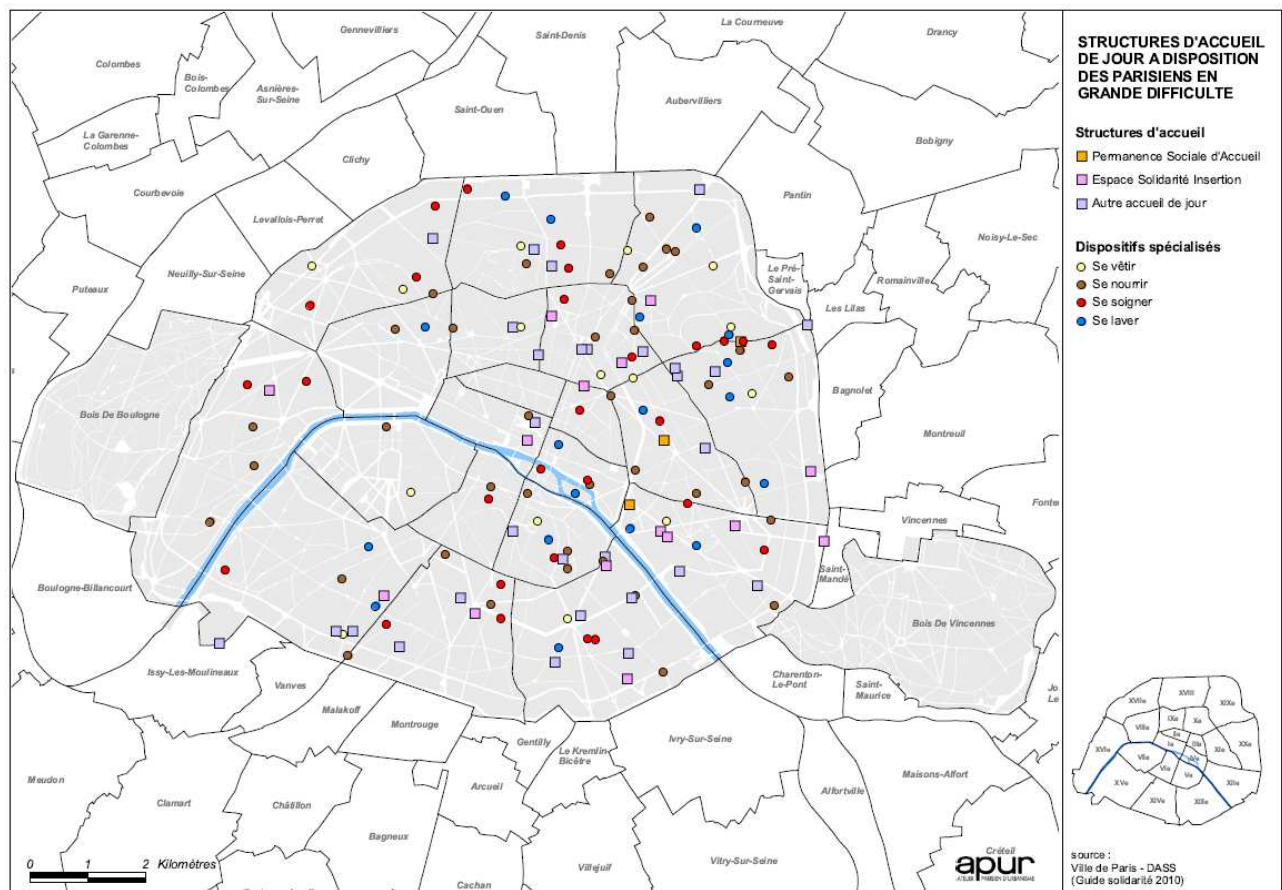
❖ *Une attention particulière pour les quartiers les plus fragiles*

Le renforcement de la solidarité entre territoires passe par une action forte en direction des quartiers les plus en difficulté. Définis en accord avec l'Etat dans le contrat urbain de cohésion sociale, ces quartiers bénéficient d'une action concertée sur l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté, le développement du lien social et la culture. 330 000 Parisiens vivent dans ces quartiers, 24% d'entre eux ont moins de 20 ans. Le développement des programmes d'accompagnement des femmes de ces quartiers a été particulièrement soutenu : apprentissage du français, parcours d'insertion pour les familles monoparentales, développement de réseaux de voisinage entre familles... Les enfants et les jeunes font également l'objet d'une attention particulière. Parmi les équipements qui leur sont dédiés, ont ouvert leurs portes en 2011 : une ludothèque à la Fontaine-au-Roi (11^e), un centre social à Bédier Boutroux (13^e), une crèche Porte Montmartre (18^e), une maison des pratiques artistiques amateurs à St Blaise (20^e), un accueil pour collégiens décrocheurs rue Pelleport (20^e).

Pour améliorer la répartition de l'offre de santé sur le territoire parisien et remédier aux déséquilibres généralistes/spécialistes, à l'importance des dépassements d'honoraires et à la désertification dans les arrondissements du Nord-Est (9 médecins pour 10.000 habitants à Paris contre 9,7 au plan national et 7,6 médecins pour 10.000 habitants pour les 18^e, 19^e, 20^e arrondissements), le « Programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours » favorise le développement de structures de soin regroupant des médecins généralistes et des spécialistes (dentistes, gynécologues, etc.) pratiquant le tarif de secteur 1 (centre de santé, maison de santé...). Des projets sont soutenus, en particulier dans les quartiers du Nord-Est de la capitale : rue Myrha (18^e), cité Curial Michelet (19^e), futur quartier des Batignolles (17^e)...

❖ *Pour les personnes sans abri*

La population sans abri, échappant largement aux statistiques et pour une partie mouvante, est accompagnée dans ses besoins alimentaires, d'hébergement ou d'accès aux droits juridiques, familiaux ou sociaux par les services de la collectivité, qu'ils soient dédiés à ce public (permanences sociales d'accueil, espaces solidarité insertion, unité d'assistance aux sans abri, centres d'hébergement...), ou de droit commun (restaurants solidaires, services sociaux, bibliothèques...). Par ailleurs, la collectivité parisienne, en lien avec l'Etat, contribue à la mobilisation de tous les partenaires de terrain autour de l'accompagnement vers la sortie de la rue.

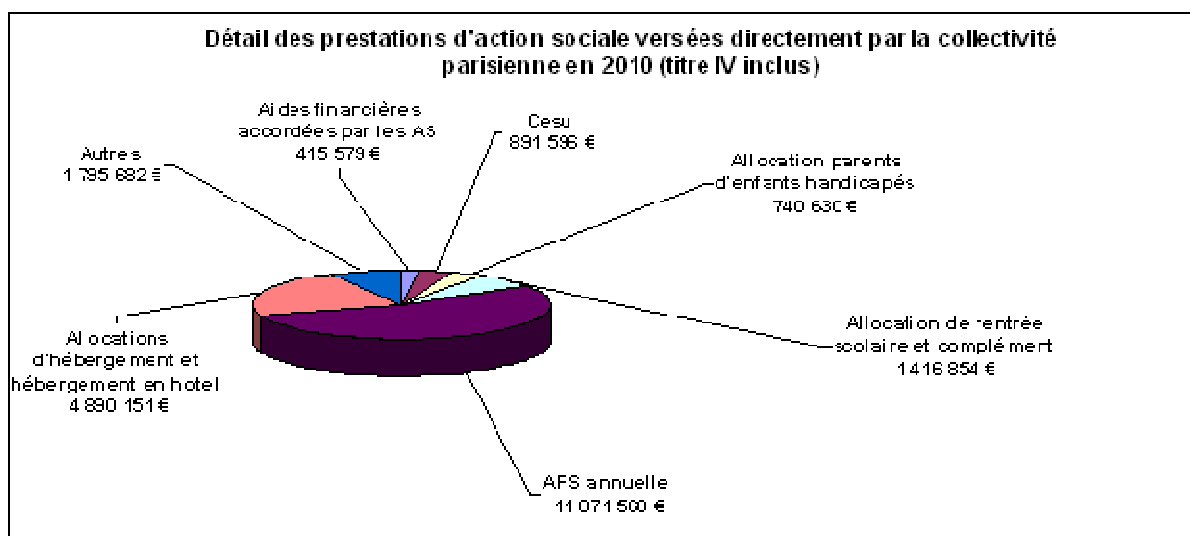


B - L'administration

❖ Une politique sociale et de logement active en faveur des agents les plus modestes

S'agissant de la politique sociale engagée par la municipalité au profit de ses personnels, les prestations sociales versées aux agents (Collectivité parisienne + AGOSPAP) se sont élevées en 2010 à 24,7 M€, en hausse de 13,4 % par rapport à 2009. Près de 52 % de ces dépenses ont été consacrées à l'aide apportée à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire par l'intermédiaire de l'allocation prévoyance santé (APS, forfaits annuel et mensuel). Le nombre de bénéficiaires de l'APS mensuelle, désormais proche de 4 000, a progressé de 15,7 % en un an.

La Collectivité parisienne, dans le contexte très difficile de hausse des prix de l'immobilier et des loyers dans la capitale, porte une attention particulière au logement de ses agents. La Mission d'urgences sociales a ainsi mis 213 agents à l'abri en 2010. Au-delà de la prise en charge des situations de crise et des agents les plus en difficulté, la Ville dédie au moins 16 % de ses attributions de logements sociaux aux personnels de la collectivité. Ainsi, 815 agents ont été relogés en 2010. Enfin, la garantie de loyers offerte dans le cadre du dispositif Locaparis a permis à plus de 600 agents d'accéder au secteur locatif privé en 2010.



❖ ***Un engagement accru pour l'insertion professionnelle des jeunes***

La Ville de Paris assume pleinement son rôle en matière de formation et d'insertion professionnelle des jeunes. 615 apprentis étaient affectés dans les services au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 9,6 % par rapport à 2009. 3 020 stagiaires ont été accueillis au sein de l'administration parisienne en 2010, dont 723 indemnisés, ce qui représente un accroissement de 20 % par rapport à 2009. Avec 1700 personnes embauchées par la Ville et le Département par le biais des contrats aidés, Paris est le premier employeur francilien de personnes en insertion. En 2010, 70 % des travailleurs concernés étaient inscrits à Pôle Emploi et 46 % étaient bénéficiaires du RSA. 17 % d'entre eux résidaient dans des quartiers couverts par des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Enfin, 6300 jeunes ont retrouvé un emploi en 2010 grâce aux mesures d'accompagnement des missions locales soutenues par la Ville.

❖ ***En 2011, la Ville de Paris appuie l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) dans la réalisation d'une enquête scientifique sur l'égalité professionnelle***

L'INED conduit actuellement un programme de recherche consacré aux questions d'égalité de traitement dans l'accès à la fonction publique et le déroulement de carrière en son sein. La Ville de Paris a permis à l'INED de conduire dans ce cadre une enquête scientifique tout à fait novatrice, qui devrait permettre de mieux savoir dans quelle mesure le sexe, l'origine sociale, la nationalité et l'origine géographique et culturelle, le diplôme, ou encore la situation familiale affectent les parcours professionnels des agents de la Ville de Paris. L'étude, qui donnera en outre des indications sur la perception et le ressenti qu'ont les agents des discriminations, rejoint, dans son propos comme dans ses objectifs, les engagements de la Charte de l'égalité dans l'emploi, présentée aux organisations syndicales, lors du 1^{er} CTP central de la mandature.

L'INED a diffusé son enquête auprès de 10000 agents, soit un 5ème de la totalité des effectifs, pour viser un retour le plus significatif possible.

L'INED s'est appuyé sur le réseau des SRH, entité administrative présentant à la fois une connaissance fine des unités de travail et de leur fonctionnement interne, garantissant un complet anonymat des réponses formulées par les agents. Quatre modes opératoires différents ont été retenus : réunions des agents sur leur lieu de travail, ou sur des créneaux fixes à proximité du lieu de travail des agents, distributions du questionnaire par les SRH et remise dans des urnes dédiées, ou distributions par un correspondant de l'établissement enquêté.

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

A - Un territoire de plus en plus « écoconsommateur »

Un produit de consommation génère au long de sa vie des impacts environnementaux : à la production, lors de son transport, de son utilisation et de son élimination. La Ville de Paris travaille à développer sur son territoire une consommation plus responsable dont les impacts à chacune de ces étapes sont réduits.

❖ *Produire moins de déchets*

Le Plan de prévention des déchets de 2006-2010 a donné la priorité à la prévention, au tri et à la réutilisation. Il visait à réduire de 24 kg/habitant la quantité de déchets produits et à diminuer l'impact environnemental de leur traitement. En 2010, cet objectif a été dépassé pour atteindre 33 kg/habitant. En 2010, un Parisien a produit en moyenne 519,1 kg de déchets dont 20 % ont été triés.

Sur les 5 dernières années, le tonnage de la collecte des déchets recyclables hors verre a augmenté de 12,9 % grâce au doublement de la collecte hebdomadaire pour les multimatériaux. Celui de la collecte du verre a augmenté de 11,5 % grâce à l'augmentation du ramassage en porte à porte du verre. 89 % des déchets des Parisiens sont valorisés soit par incinération avec production de chaleur, soit par recyclage.

Le projet pilote « moins de déchets dans le 11e » concerne 60 000 habitants. En 2010, le diagnostic de territoire a été réalisé et une stratégie a été élaborée pour atteindre l'objectif de réduction de 5 kg/an/habitant en 4 ans. Afin de poursuivre la sensibilisation des Parisiens à la collecte sélective, 50 nouveaux ambassadeurs du tri ont été recrutés en 2009.

L'Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets a été créé en 2010 afin d'évaluer et orienter la politique municipale, de sensibiliser ses partenaires et d'initier des projets privés et associatifs. Ainsi, la Ville de Paris a lancé en avril 2010 une opération de compostage domestique pour 100 immeubles.

❖ *Promouvoir les « éco activités »*

Cette filière représente en Île-de-France 112 000 emplois et 17 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Elle regroupe 300 centres de recherche. La Ville de Paris finance des projets à forts enjeux économiques. Elle est partenaire de pôles de compétitivité tels qu'ADVANCITY (ville durable), ou MOV'EO (transports durables).

En 2010, 59 entreprises de la filière ont été soutenues par le biais d'aides financières ou d'hébergements de projets. Ainsi, la Ville de Paris accueille dans ses incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises des projets via le Laboratoire Paris Région Innovation, AGORANOV (incubateur facilitant la création d'entreprises innovantes liées à la recherche publique) ou Paris Pionnières. Elle organise aussi les Grands Prix de l'Innovation.

La Ville a édité en 2010 un annuaire des entreprises du bâtiment ayant bénéficié d'une FEEBAT (Formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment). Elle organise des rencontres entre PME et acheteurs de l'administration parisienne dans le cadre du Pacte PME, parfois spécifiquement sur les éco activités.

Elle a également réalisé le « Guide pratique de l'engagement éco-responsable des entreprises ». Il fournit aux entreprises une démarche clef en main et progressive de réduction de leur empreinte environnementale. Ce guide est le premier outil développé par une collectivité à destination des

entreprises et plus particulièrement des PME de son territoire, présentant l'ensemble des accompagnements disponibles et des conseils pour s'engager en matière d'environnement.

B - Une administration qui achète « écoresponsable »

❖ *L'achat municipal exemplaire se développe*

L'achat responsable est une démarche qui oriente le marché, préserve les ressources naturelles et assure la solidarité avec les producteurs. La commande publique est un levier considérable pour développer des modes de production plus responsables, tant à l'égard des producteurs que de l'environnement. En 2010 26 % des marchés passés par la direction des achats intègrent une exigence environnementale : 14,8 % des marchés imposent une clause environnementale aux candidats et 18 % incluent un critère environnemental permettant de comparer les offres. La Ville a également passé un marché d'achat de vêtements en coton équitable qui équipent 7 000 éboueurs.

❖ *Le plan de développement de l'alimentation durable (bio, de saison, de proximité et labellisée)*

Début 2010 la Ville a mis en œuvre ce plan dans ses restaurants collectifs (cantines scolaires, maisons de retraites, restaurants administratifs...) pour limiter les impacts environnementaux de sa restauration collective et améliorer la qualité des repas pour tous. Il a pour objectif d'introduire 30% de bio dans les cantines de la ville et du département d'ici 2014. Ce plan prévoit, côté commande, des outils pour les acheteurs publics (guides, formations, espaces d'échanges), des processus de rationalisation (réflexions sur la centralisation des achats, rationalisation de la logistique, bilan carbone) et côté offre, un soutien à des projets de développement du foncier agricole bio et le développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captages d'Eau de Paris.